



QUELLE CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

Le rapport de la concertation de l'été 2012, prônait, au mépris de la synthèse de l'atelier, la délabellisation de tous les établissements de l'éducation prioritaire. Certains avancent l'idée d'un recentrage sur un très faible nombre d'établissements à la suite de la réforme de la Politique de la Ville. Dans un cas comme dans l'autre, celui conduirait à l'abandon de centaines d'établissements en difficulté, dans un contexte social et économique de plus en plus dégradé.

30 ANS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Initiée en 1981, la politique d'éducation prioritaire devait « constituer un instrument privilégié de lutte contre les inégalités devant l'école et, plus généralement, contre les inégalités sociales » en donnant plus à ceux qui ont le moins.

A la rentrée 1982, 363 ZP sont créées. Elles scolarisent 8,3% des écoliers, 10,2% des collégiens, 7,4% des élèves de LP et 0,8% de ceux de LGT.

Les relances de 1991 et 1999 vont étendre, mais à moyens constants la carte de l'EP dans un contexte de dégradation de la situation économique et sociale. En 2000, 916 ZEP/REP regroupent 7 329 écoles, 1 061 collèges, 45 LGT et 124 LP. Ils scolarisent 17,9% des élèves de primaire et 21,2% des collégiens. En outre, la relance de 1999 instaure le fonctionnement en réseau (REP) et les contrats de réussite scolaire.

La réforme Robien de 2006 marque la première étape de la volonté de concentrer l'éducation prioritaire sur un petit nombre d'établissements et son recentrage sur le collège avec la création de 249 RAR, les Zep et RER non retenus devant des RRS. Les ECLAIR s'inscrivent dans ce même mouvement et modifie en profondeur le fonctionnement de l'éducation prioritaire : à la rentrée 2012, le nombre des établissements inscrits dans le programme ÉCLAIR est de 301 collèges, 14 LGT et 18 LP, ainsi que 4 internats d'excellence. Le devenir des 782 autres collèges et lycées RRS est remis en question

Nombre d'établissements ZEP et/ou REP en 2005				
	Ecoles	Collèges	LGT	LP
	ZEP et/ou REP			
DOM	474	74	4	2
France Métro.	6 582	1 026	43	116
Total	7 056	1 100	47	118

DES LABELS MULTIPLES

D'autres labels existent à côté du classement en éducation prioritaire *stricto sensu*, notamment :

- depuis 1992, le classement "établissement sensible" (111 collèges, 28 lycées et 36 LP en 2001)
- depuis 1997, le classement "zone de prévention violence" (289 collèges, 58 lycées et 53 LP en 1997 ; 5 nouvelles zones en 2000, 9 académies concernées).

Ces deux autres classements, liés à des phénomènes de violence plus ou moins graves et/ou médiatisés, ne s'appuient pas a priori sur des critères scolaires ou sociaux mais ces établissements scolarisent la plupart du temps un nombre très important d'élèves de même profil que ceux qui sont classés en ZEP/REP.

Le classement APV rassemble obligatoirement tous les établissements Violence et Sensible ; les ZEP ne le sont que sur décision du Recteur.

Certains établissements cumulent un, deux ou trois labels différents.

... / ...





LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La réforme de la géographie prioritaire de la Ville engagée depuis plusieurs années a abouti début 2013 à définir des « contrats uniques globaux » et à viser un nombre restreint de quartiers prioritaires. De 2492, il a été question de ne retenir que 500 à 1000, puis 1200 territoires-cibles. La loi, prévue pour le mois de novembre, a été repoussée au mois de janvier. Si la volonté de certains de superposer les deux cartes prioritaires (Ville et EN) l'emporte, on peut craindre des effets majeurs sur l'éducation prioritaire.

Or, La superposition de la carte de l'éducation prioritaire avec celle de la politique de la ville est loin d'être évidente. Qu'advient-il en effet des élèves issus des territoires-cibles mais qui fréquentent d'autres établissements ? A l'inverse, quid des établissements en grande difficulté situés hors des territoires-cibles ? La problématique des territoires ruraux et néanmoins en difficulté reste, elle aussi, entière.

LES ELEVES DE L'EDUCATION PRIORITAIRE

Majoritairement issus de familles défavorisées et plus souvent en moins bonne santé, ils connaissent des difficultés scolaires plus marquées qu'ailleurs (voir fiche 2).

<i>Origine sociale des élèves</i>	<i>Eclair</i>	<i>RRS</i>	<i>Hors EP</i>
Proportion d'enfants d'ouvriers et inactifs	73	56,5	34,5
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,1	19	38,5
Proportion d'élèves entrant en 6ème en retard	20,4	17,2	11,2

UNE CARTE REVISEE QUI N'OUBLIE AUCUN TERRITOIRE EN DIFFICULTE

Pour le SNES-FSU, la relance doit renouer avec l'ambition généreuse qui consistait à « *donner plus à ceux qui ont moins* » en renforçant l'école dans les zones et les quartiers les plus défavorisés de France.

- **Une redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire** est absolument nécessaire. Fondée sur des critères sociaux et scolaires transparents et concertés, elle doit distinguer, sans en viser un nombre prédéterminé, tous les établissements et territoires où les difficultés de tous ordres constituent un frein à la réussite scolaire.
- **Les territoires ruraux et les DOM** présentent des spécificités par rapport aux territoires urbains et semi-urbains, mais ne doivent pas être écartés de l'éducation prioritaire : l'éducation prioritaire doit permettre la réussite scolaire sur tous les territoires.
- **Un label unique** qui réunirait l'ensemble des établissements ainsi retenus (collèges, LP et LGT).
- Pour éviter les effets de seuil et permettre une révision régulière de la carte, l'intensité des dotations ainsi que des mesures spécifiques doivent répondre à l'intensité des difficultés auxquelles sont confrontés les établissements.
- **Le financement de l'éducation prioritaire**, très inférieur à ce qu'il est ailleurs, doit être sensiblement augmenté.

